



Asma, Juan-Carlos et Loris à l'honneur.

DR

Départ de trois volontaires du Corps européen de solidarité

CÉRÉMONIE

Mercredi 28 septembre, la salle d'honneur de l'hôtel de ville accueillait la cérémonie de départ de trois des cinq volontaires du Corps européen de solidarité (CES) qui ont œuvré un an durant au sein de la Ville.

C'est Georges Forner, conseiller municipal délégué aux Jumelages, qui a officié lors de cette cérémonie. Il a ainsi pu remercier Asma (Turquie), Juan-Carlos (Espagne) et Loris (Allemagne) pour leur investissement au sein des différentes structures d'accueil depuis leur arrivée en octobre dernier.

Tout au long de l'année, tous trois ont en effet notamment pu travailler à : la création et la présentation d'animations adaptées aux collégiens et publics en insertion ; l'animation d'un quiz sur l'exposition "Grandes résistances contemporaines" ; la co-animation d'ateliers culturels, sportifs, jeux, pour des enfants allophones (réfugiés, migrants) ;

l'animation d'un atelier cuisine interculturel ; l'organisation logistique et animation de stands.

Les volontaires sont ensuite revenus – dans un français impeccable alors que deux d'entre eux ne parlaient pas un mot de la langue de Molière en arrivant – sur leur expérience française en remerciant la mairie et les structures d'accueil (les collèges des Deux pins, Simone-de-Beauvoir, Sainte-Thérèse, le lycée Maurice-Clavel, la direction Jeunesse municipale, l'association les Petits frères des pauvres, Emmaüs et la Mission locale d'insertion jeunes).

Après un rapide retour, très positif, des responsables des structures partenaires, satisfaits, parfois « surpris même de l'efficacité et de la qualité de l'aide apportée par les jeunes européens » et la remise des certificats du Corps européen de solidarité, tous ont partagé le pot de l'amitié.

Démocratie participative : la charte habitants a été signée

SOCIÉTÉ

Les comités de quartier ont été refondés. Devenus les comités habitants, leurs représentants se sont engagés avec la ville de Frontignan.

Philippe Malric
pmalric@midilibre.com

Le nouveau dispositif de démocratie participative est opérationnel à Frontignan. Adieu les comités de quartier, bonjour les comités habitants. Leurs six représentants viennent de signer, en compagnie de Michel Arrouy le maire et de Loïc Linères, conseiller municipal délégué à l'Aménagement durable et à la Transition démocratique, et Jean-Louis Bonneric, conseiller municipal délégué à la Ville citoyenne, la charte permettant d'inscrire dans le marbre leur existence et leur mode de fonctionnement.

Un budget pour animer le quartier

Les comités habitants : qu'est-ce que c'est ? La transformation des onze anciens conseils de quartier en six comités habitants (Cœur de ville, La Peyrade, La plage, Barrièr-Crozes-Pielles, Au pied de la Gardiole, De la vigne au canal) est le ré-



La charte a été signée entre les représentants des comités habitants et la ville de Frontignan.

A. LESIEUR

sultat de la consultation des habitants des quartiers et des acteurs du territoire, menée depuis 2020. Ces comités sont composés de référents amateurs destinés à coordonner les activités du comité. Qui dispose d'un budget pour animer le quartier.

Chaque comité peut tenir des réunions ouvertes à tous, ainsi que des réunions plénières semestrielles avec les élus référents. Au besoin, en cours d'année, les membres des comités peuvent se rapprocher du ser-

vice municipal dédié à la démocratie participative.

Un conseil des sages pour les sujets transversaux

Deuxième élément de cette démarche de démocratie participative : la mise en place d'un conseil des sages. C'est une instance, sans limite d'âge comme avant, qui est destinée à produire des avis qualitatifs raisonnés sur des sujets choisis entre sages. Là aussi des réunions régulières sont prévues tout comme trois rencontres

annuelles avec les élus référents et une avec l'ensemble des élus de la majorité.

Vote des habitants

Enfin, le troisième étage concerne le budget participatif. Il concerne tous les Frontignonnais qui désirent déposer un dossier sur un projet de mieux vivre ensemble, de solidarité ou de transition écologique. Après examen, les dossiers seront ensuite soumis au vote des habitants. Et un budget sera alloué.

EN BREF

Balaruc-les-Bains

CINÉMA AU PIANO-TIROIR. Après une saison estivale de films en plein air, le cinéma reprend ses droits les dimanches après-midi au centre culturel Le Piano-Tiroir, autour d'une programmation attractive et toujours à un tarif doux. Dimanche 9 octobre, c'est le film *Rumba la vie*, la comédie du moment avec Franck Dubosc, Louna Espinosa et Jean-Pierre Darroussin, qui est projeté.

> Séance à 17 h. Tarif 4 €.

Gigean

BRADERIE DU SECOURS POPULAIRE. Le comité du Secours de populaire de Gigean organise à la salle polyvalente de la ville, le week-end des 15 et 16 octobre, sa braderie d'automne. Vêtements, puériculture, jouets, bibelots seront en vente. Les recettes de cette manifestation viendront soutenir les actions locales du Secours populaire (épicerie sociale et aide alimentaire notamment).

> Samedi 15 octobre de 8h à 17h et dimanche 16 de 9h à 12h.

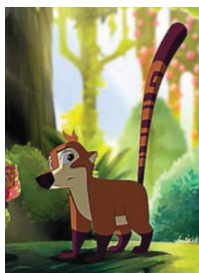
CINÉMA

CINÉMISTRAL

Rue Frédéric-Mistral, Frontignan.
© 04 67 48 92 77
Koati, à 14 h 15.
Rodéo, à 16 h 15.
Ninjababy, à 18 h 30.
Novembre, à 21 h.

LE TAURUS

Rue de la Méditerranée, Mèze.
© 04 67 43 81 70
Le chameau et le meunier, à 16 h.
Le tigre et le Président, à 17 h 30.
Novembre, à 20 h 30.



"Koati" à Frontignan. ALLOCINE

Balaruc-les-Bains

L'extinction nocturne de l'éclairage public va être expérimentée

Une délibération du conseil municipal du 28 septembre dernier va permettre à la ville de Balaruc-les-Bains d'expérimenter avant la fin de l'année une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Dans la note de présentation de cette délibération, Géraldine Astruc, conseillère municipale du groupe majoritaire, a d'abord précisé que la Ville avait été informée par Hérault Énergies « que les factures d'énergies pour l'éclairage public seront multipliées d'un facteur prévisionnel de 1,5 dès le 1^{er} janvier 2023 ».

« Une baisse significative de ce poste de dépense »

Aujourd'hui, la commune dispose d'un parc d'éclairage public de 2 729 points lumineux et de 41 armoires de commandes, alimentés en électricité en moyenne 4 200 kv an, représentant une facture annuelle de 170 000 € TTC. C'est pourquoi, en complément d'un programme de rénovation énergétique de l'ensemble des équipements inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement 2020-2026, la Ville avait aussi engagé depuis 2021 « une ré-



Un arrêté va préciser la date de démarrage, les lieux et les horaires.

DR

flexion sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public, ce qui permettrait d'envisager une baisse significative de ce poste de dépense », rappelait l'élue. Au-delà de l'aspect financier, cette mesure répondrait aussi aux enjeux environnementaux comme la limitation des émissions de gaz à effet de serre et

la lutte contre les nuisances sonores. Enfin, après avoir indiqué que la faisabilité technique de l'opération avait été confirmée par l'entreprise gestionnaire du réseau, avec notamment la possibilité de modifier et d'adapter facilement les heures d'extinction, Géraldine Astruc insistait « sur l'importance de la communication pour la réussite de ce projet :

cette action sera donc accompagnée d'une campagne d'information de la population et d'une signalisation spécifique ». Les élus votaient alors à l'unanimité cette délibération qui va autoriser le maire à signer l'arrêté de police obligatoire pour définir la date de démarrage effective, les lieux et les horaires de cette extinction nocturne de l'éclairage public.